

COMMUNE DE COGOLIN

OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE PARTICULIERS

CONDITIONS D'ACCES A LA DÉCHÈTERIE

- Régulation de l'accès : 1 personne par véhicule, pas plus de 2 véhicules sur le site
- Fréquence : l'accès est limité à 1 passage par jour - un contrôle sera réalisé par l'agent
- Il appartient aux usagers de disposer des autorisations de circulation à jour et dûment remplies en cochant la case "première nécessité"
- Fermeture du portail 15 mn avant 12h et 15 mn avant 17h.
- Présence régulière des forces de l'ordre

CONDITIONS SANITAIRES POUR LES USAGERS

- Les équipements de protection et les matériels d'activité ne sont pas mis à disposition. Il appartient aux usagers de disposer de leurs propres équipements de protection sanitaires (masques, gants, gel...)
- Les équipements usagés ne sont pas récupérés sur le site : ils sont à gérer par chacun en dehors du site conformément aux règles sanitaires, et ne doivent pas être jetés ni sur les quais, ni dans les bennes et les conteneurs
- Respecter les distances de sécurité dictées par le gouvernement
- Les agents de déchèteries sont présents pour réguler le trafic et indiquer les zones de dépôts. Ils ne pourront pas aider les usagers pour vider leur chargement.

PARTICULIERS

**DÉCHETS ACCEPTÉS : SE REPORTER À LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS HABITUELLEMENT
DANS VOTRE DÉCHÈTERIE**

<https://www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets/decheteries>

Ouverture de 8h à 12h et de 14h à 17h

**MERCREDI 29 AVRIL et MERCREDI 6 MAI
JEUDI 30 AVRIL et JEUDI 7 MAI**

